Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_078-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents: 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé: LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa
Secrétaire de séance: Yannick LARIVEN est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2025_078- Convention de partenariat entre la commune et l'association l'Entraide du Linon pour l'organisation du concert les Fils Canouche

Rapporteur : GUYOT Sylvie

Dans le cadre de la saison culturelle du SIM et de la commune, il a été convenu que l'association l'Entraide du Linon porte le projet de concert du groupe les Fils Canouche organisé le dimanche 1er février à 16h30 à l'espace culturel le Grand Clos.

L'association L'Entraide du Linon prend en charge la rémunération des 4 artistes (cachets et déplacements), de l'ingénieur son ainsi que le prix de 5 repas et de la taxe SACEM. L'association proposera une buvette lors du concert.

Le budget prévisionnel est de 2715,50 €. La commune met à disposition gracieusement les salles du Grand clos pour l'évènement (salles A, B, 30m2, 70m2, le hall et les loges).

Le montage financier est le suivant :

- La commune de Saint Domineuc participe à hauteur de 800 euros sous forme d'une subvention à l'association L'Entraide du Linon. La subvention sera versée après réception du bilan financier du projet cité à l'article 1 et
- Le prix d'entrée est de 5 euros par adulte et gratuit pour les moins de 16 ans et revient à l'association L'Entraide du Linon.
- Le déficit éventuel sera pris en charge par le SIM qui versera à l'association porteuse la somme qui permettra d'équilibrer les comptes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_078-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** la convention avec l'association l'Entraide du Linon pour un concert avec le SIM

- **Autorise** M. le maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN